

René Cassin, l'inconnu du Panthéon

Antoine Prost dans mensuel 455
daté janvier 2019 - 996 mots Gratuit

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme. René Cassin en est l'un des principaux auteurs.

Pour comprendre l'engagement de René Cassin en faveur des droits universels, il faut revenir à son expérience de 14-18. Il a 26 ans quand la guerre éclate, ses études brillantes lui promettent le succès à l'agrégation de droit. La guerre ne brisera pas sa route toute tracée, mais va l'infléchir de façon décisive. Gravement blessé en octobre 1914, il devra porter toute sa vie un bandage abdominal. Il milite dès 1916 dans les premières associations de mutilés. Il est convaincu que la guerre reviendra si l'on n'impose pas des droits universels supérieurs aux intérêts nationaux au nom desquels des soldats ont été trop légèrement envoyés à la mort. D'une manière générale, avec la guerre et les traités de paix, la souveraineté des États n'est plus considérée comme un absolu. Le souhait d'un ordre international émerge bien avant les « quatorze points » de Wilson.

Devenu président de l'Union fédérale, la plus grosse association d'anciens combattants de l'entre-deux-guerres, Cassin est désigné en 1924 par le gouvernement radical d'Édouard Herriot pour siéger à la SDN comme représentant des anciens combattants. Cette expérience, qui dure jusqu'en 1938, étend son ouverture sur le monde. Il était déjà un bon connaisseur du droit civil suisse et allemand ; à la SDN, il noue des contacts avec des juristes internationaux et des politiques. Il milite pour le rapprochement franco-allemand. Il est représentatif de toute une élite française qui, contrairement à l'idée reçue d'une France repliée sur elle-même, est tournée vers l'étranger.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, René Cassin fait partie des premiers à rejoindre de Gaulle à Londres. Il arrive dans la capitale britannique le 26 juin 1940 et le rencontre dès le 29. Ce dernier a besoin de personnalités reconnues et de juristes : il faut négocier avec Churchill le statut de la France Libre, alors que le Général n'a reçu aucun mandat électif et que le gouvernement légal est resté en France. « Vous tombez à pic ! » lui déclare-t-il. Cassin a un atout supplémentaire : il tire de sa notoriété une certaine légitimité. Même s'il ne parle pas anglais, il connaît des juristes, politiques et professeurs prestigieux en Grande-Bretagne et notamment le chef du Foreign Office, Eden.

Adaptée à l'unanimité

Il intègre les structures de la France Libre et devient en 1943 à Alger le président du Comité juridique, chargé d'examiner les textes que produit le gouvernement provisoire et de rétablir la

légalité républicaine. Lui-même juif, il veille à ce que les Juifs soient réintégrés dans leurs droits après Vichy. Il participe à la rédaction d'une Déclaration des droits de l'homme, conçue comme préambule de la future Constitution française. Il s'appuie sur les grands textes existants, la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en premier lieu. Mais l'URSS et les communistes pèsent beaucoup ; il s'agit désormais de tenir compte des nouvelles préoccupations sociales (celles du rapport Beveridge de 1942 en Angleterre qui est à l'origine du Welfare State). Ainsi que des droits des minorités. Ce sont des réflexions nées de 14-18 qui aboutissent.

A la Libération, René Cassin participe à la création de l'Unesco, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, dont l'Acte constitutif est ratifié le 4 novembre 1946. Entre-temps, il est devenu le représentant de la France à la Commission des droits de l'homme (CDH) de l'ONU, commission qui doit dresser une liste des droits que les signataires de la charte de l'ONU se sont engagés à défendre. Elle est présidée par la veuve du président Roosevelt, Eleanor, grande figure de la défense des droits de l'homme.

Il y tient une place privilégiée du fait, notamment, de son entente avec Eleanor Roosevelt, mais aussi avec Humphrey, avocat canadien, secrétaire de la CDH. Du fait surtout de son sens du compromis. Il sait très bien identifier les points auxquels tiennent les uns et les autres, et sur quoi ils sont prêts à faire des concessions. Ses grandes qualités de juriste et son discernement lui permettent de trouver les formulations justes. Il fera appeler la Déclaration « universelle » et non « internationale » pour marquer qu'elle ne concerne pas seulement les États, mais aussi les individus et les groupes.

Cassin va tout faire pour que le texte soit adopté à l'unanimité, conscient que sans cela le projet serait discrédité. C'est là son grand apport stratégique. Il fait écarter des engagements concrets que trop d'États auraient refusé de signer. Il mise sur la force morale d'affirmations de principe. Cet objectif est déjà ambitieux, car le contexte change en 1947 : la guerre froide s'installe ; le Quai d'Orsay est moins coopératif qu'auparavant au vu des événements d'Algérie et de Madagascar. L'ONU est une organisation internationale et non transnationale, les États y gardent leur souveraineté. L'URSS et les démocraties populaires tout comme les États coloniaux n'accepteraient pas une Déclaration contraignante comme l'envisageaient les Britanniques. Il faut néanmoins aménager la mise en oeuvre des principes qu'affirme la Déclaration : elle prévoit l'élaboration et la signature de pactes dans ce but. C'est un succès puisque la Déclaration universelle des droits de l'homme est le dernier texte adopté à l'unanimité par l'ONU, malgré quelques abstentions, dont celle de l'URSS.

C'est René Cassin qui a annoncé l'adhésion de la France à la Déclaration universelle le 10 décembre 1948, devant l'Assemblée générale de l'ONU réunie au palais de Chaillot.

« Notre déclaration se présente comme la plus vigoureuse, la plus nécessaire des protestations de l'humanité contre les atrocités et les oppressions dont tant de millions d'êtres humains ont été victimes à travers les siècles et plus particulièrement pendant et entre les deux dernières guerres mondiales. »

René Cassin obtiendra le prix Nobel de la paix vingt ans plus tard, en 1968, et il sera panthéonisé en 1987. Président de l'Alliance israélite universelle de 1943 à 1976, René Cassin est toujours célèbre en Israël. En France, sa postérité est largement associée au monde juridique et au Conseil d'État, où il reste une référence. Mais c'est bien le père de la Déclaration de 1948 qu'on redécouvre aujourd'hui.